



Schweizer
Paraplegiker
Vereinigung

Association
suisse des
paraplégiques

Associazione
svizzera dei
paraplegici

Swiss
Paraplegics
Association



Concept étendu de protection Sport de compétition Basket-ball en fauteuil roulant



Nottwil, Suisse

Version du 6 mai 2020

Association suisse des paraplégiques
Sport suisse en fauteuil roulant
Kantonsstrasse 40
6207 Nottwil

Tél. 041 939 54 11
rss@spv.ch
www.rollstuhlsport.ch

Table des matières

Glossaire	3
1 Application du concept de protection	4
2 Champ d'application	4
3 Application du concept étendu de protection de basket-ball en fauteuil roulant.....	4
3.1 Respect des consignes d'hygiène	4
3.2 Distanciation sociale	5
3.3 Structure des groupes d'entraînement.....	5
4 Transfert du fauteuil roulant à l'engin de sport.....	6
5 Recommandations du service de médecine du sport de Nottwil	7
6 Responsabilité de la mise en œuvre sur le terrain.....	7
7 Contact	7

Glossaire

OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFSPPO	Office fédéral du sport
GZI	Institut Guido A Zäch
SSFR	Sport suisse en fauteuil roulant
GSP	Groupe suisse pour paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques

1 Application du concept de protection

Sport suisse en fauteuil roulant reconnaît les concepts de protection Covid-19 des sports des fédérations de piétons se trouvant dans une situation comparable, ainsi que leurs mesures de protection. Pour le basket fauteuil, nous suivons les directives de Swiss Basketball (voir le document sur [Swiss Olympic](#)). En outre, les [mesures de protection de Sport suisse en fauteuil roulant](#), de l'[OFSP](#) et de l'exploitant des installations sportives doivent être observées.

Les points du concept de protection de Swiss Basketball qui sont pertinents pour le basket-ball en fauteuil roulant figurent ci-dessous.

2 Champ d'application

En participant à l'entraînement, le joueur accepte d'appliquer les directives élaborées par la CT et l'entraîneur national en plus des concepts de protection mentionnés au point 1. En cas de non-respect, le joueur ou l'assistant sera immédiatement expulsé de la salle de sport.

3 Application du concept étendu de protection de basket-ball en fauteuil roulant

Les conditions suivantes s'ajoutent aux concepts de protection mentionnés au point 1 ou les précisent en vue de leur application concrète au basket-ball en fauteuil roulant.

3.1 Respect des consignes d'hygiène

Les mesures supplémentaires suivantes doivent être mises en place afin de respecter les principes fondamentaux.

- Tous les joueurs doivent avoir sur eux un gel désinfectant, faute de quoi l'entraîneur leur refusera l'accès à la salle.
[Mentionné dans le concept de protection de SSFR. Le produit désinfectant sera fourni par l'entraîneur.](#)
- Les joueurs et les entraîneurs doivent se laver les mains avant et directement après l'entraînement.
[Tous les joueurs doivent en outre se désinfecter les mains avant et après l'entraînement.](#)
- Tout le matériel pédagogique, tel que les ballons, cônes, anneaux, poteaux, tapis, etc. doit être nettoyé avant et après l'entraînement avec un désinfectant, soit par les joueurs, soit par l'entraîneur.
[Les ballons sont nettoyés par les joueurs avant et après l'entraînement avec des lingettes désinfectantes.](#)
- [Si les pneus ont besoin d'être réparés ou regonflés, l'entraîneur/l'assistant doit se désinfecter les mains avant de le faire et après l'avoir fait.](#)
- Les joueurs et les entraîneurs se rendent au lieu d'entraînement par leurs propres moyens (à pied, en vélo, en scooter, en voiture particulière) et évitent autant que possible d'utiliser les transports publics.

Les cadres nationaux renoncent totalement à utiliser les transports publics afin de réduire encore le risque d'infection.

- Les joueurs et les entraîneurs sont invités à parcourir le moins de distance possible pour se rendre à l'entraînement. Les clubs vont revoir les plannings afin de garantir que les athlètes puissent se rendre dans la salle la plus proche de leur domicile
Dans la mesure du possible, les sorties de secours seront utilisées pour permettre d'accéder de la manière la plus directe possible à la salle de sport.
- L'accès aux vestiaires et aux douches est interdit.
Les WC pour handicapés resteront ouverts. Après utilisation, il faudra impérativement se laver et se désinfecter à nouveau les mains.
- Chaque participant doit apporter sa propre bouteille d'eau.
Les bouteilles d'eau sont placées de manière à respecter les règles de distanciation (2 m).
- Les déchets sont éliminés à la maison.

3.2 Distanciation sociale

Respecter les principes de base en adaptant de manière adéquate les formes d'entraînement et d'exercice aux consignes de distanciation sociale.

- Les exercices d'entraînement ont lieu sans adversaire. Il n'y a pas de défenseurs et les joueurs gardent une distance de 2 m.
Pour le cadre national, le mot d'ordre est d'effectuer autant d'exercices techniques et athlétiques que possible sans adversaire. Il est possible d'organiser de courtes séquences de jeu (moins de 15') à la fin de l'entraînement pour mettre en pratique l'enseignement acquis.
- Nous préconisons des exercices techniques avec 1 contre 0, ce qui est plus facile que les situations à deux, trois ou quatre.
- Chaque joueur a son propre ballon et ne l'échange pas avec un autre joueur pendant toute la durée de l'entraînement. Les ballons seront numérotés ou marqués d'un signe distinctif.
Pour le cadre national, des exercices de passe, de maniement du ballon, de lancer et de rebond peuvent être effectués à deux en gardant une distance sociale. Il est possible d'échanger des balles. Les équipements de jeu sont désinfectés avant et après l'entraînement.
- Les entraînements ayant pour thème principal la préparation sportive sont autorisés, dans la mesure où les règles de distanciation sont respectées.
- L'entraîneur effectue les corrections à distance (2 m) et avec son propre ballon. Il peut demander à un joueur de faire des démonstrations, mais le joueur n'approche ni ses coéquipiers ni l'entraîneur.
Si des corrections doivent être apportées à un niveau rapproché ou si une personne en fauteuil roulant étendue au sol a besoin d'aide pour se relever, l'entraîneur doit porter un masque de protection. En cas de contact physique, ils doivent tous deux se désinfecter les mains après l'assistance.

3.3 Structure des groupes d'entraînement

Les mesures supplémentaires suivantes doivent être mises en place afin de respecter les principes fondamentaux.

- Seuls les groupes de 4 joueurs et d'un entraîneur sont autorisés.
Les groupes de 8 joueurs et de 2 membres du staff sont autorisés pour le cadre national et ce, car tous les joueurs nationaux s'engagent à appliquer strictement les consignes d'hygiène émises par le Conseil fédéral et car il s'agit d'une communauté d'entraînement qui veille à

limiter ses contacts sociaux et à maintenir une distanciation sociale. L'entourage des athlètes demeure donc constant et réduit. Les éventuelles chaînes d'infection sont par conséquent faciles à retracer et les joueurs, ainsi que les membres du staff, s'engagent à se mettre en quarantaine pendant 14 jours en cas de situation à risque avec une infection possible ou avérée.

- Deux groupes de 5 personnes chacun (4 joueurs et 1 entraîneur) peuvent s'entraîner en même temps sur un terrain de 28 x 15 mètres, chaque groupe restant sur sa moitié de terrain, sans aucun échange avec l'autre.

Deux groupes de 5 personnes chacun sont également autorisés à s'entraîner dans une partie d'une salle de sport triple (25 x 13 mètres).

- L'entraîneur doit tenir une liste de présence et la transmettre à la fin de chaque semaine au responsable administratif du club.
- Il est vivement conseillé de garder les mêmes groupes d'entraînement et de ne pas faire circuler les joueurs d'un groupe à l'autre. Les documents sont conservés jusqu'à nouvel ordre. Le groupe d'entraînement de l'équipe nationale reste fixé au même nombre maximum de 10 personnes, plus 2 membres du staff.
- Il est également conseillé que chaque groupe reste sur le même lieu d'entraînement.
- Un joueur ou un entraîneur présentant le moindre signe de maladie, comme de la fièvre, de la toux, des maux de tête, etc. ne peut pas aller à l'entraînement. Il doit rester chez lui et s'isoler. Il doit en informer son médecin de famille et suivre ses instructions. Les membres du groupe d'entraînement doivent être informés immédiatement et mis en quarantaine.
- Les joueurs et les entraîneurs présentant des facteurs de risque (asthme, surcharge pondérale grave, maladies chroniques, diabète, etc.) ne sont pas autorisés à participer aux entraînements.

Chaque joueur doit décider pour lui-même dans quelle mesure il appartient au groupe des personnes à risque en raison de son handicap. Il est libre d'assister ou non à l'entraînement.

4 Transfert du fauteuil roulant à l'engin de sport

Le transfert du fauteuil roulant de tous les jours au fauteuil roulant de sport, et vice-versa, s'effectue dans la salle de sport.

En cas d'aide au transfert du fauteuil roulant de tous les jours au fauteuil de sport, et ainsi de contact physique avec les soignants, Sport suisse en fauteuil roulant observe les mesures de protection supplémentaires et les recommandations du CSP.

Les mesures suivantes ont déjà été adoptées en matière de transferts et seront respectées à l'avenir:

- Le Centre suisse des paraplégiques (CSP) a adapté ses mesures de protection dès que le Conseil fédéral a déclaré la «situation extraordinaire» conformément à la loi sur les épidémies. Sport suisse en fauteuil roulant respecte les mesures de protection recommandées par le CSP, notamment le port du masque, de gants et la désinfection des mains en cas de contact personnel.

5 Recommandations du service de médecine du sport de Nottwil

Le service de médecine du sport de Nottwil ajoute qu'une vérification quotidienne de son état de santé par l'auto-évaluation doit être une condition préalable à la participation à l'entraînement. Les athlètes doivent s'abstenir de s'entraîner s'ils toussent, ont des troubles oto-rhino-laryngologiques, de la fièvre ou une perte de l'odorat et du goût.

6 Responsabilité de la mise en œuvre sur le terrain

Les entraîneurs, les assistants et les athlètes de basket-ball en fauteuil roulant veillent au respect des directives dans les centres d'entraînement. Chaque participant à un entraînement sportif est responsable du respect des concepts de protection. Chacun est censé suivre et faire respecter les règles. Chacun est responsable de sa propre protection et de celle des autres.

Sport suisse en fauteuil roulant compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de chacun dans la mise en œuvre des concepts de protection!

7 Contact

Chef CT

Caspar Schaudt

Tél. +41 79 468 61 94

E-Mail schaudt@hispeed.ch

Entraîneur national

Nicolas Hausammann

Tél. +41 79 454 10 44

E-Mail nicolas.hausammann@spv.ch